

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 7 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DDEEES 241 Subvention à l'Ecole des Neurosciences de Paris pour l'organisation du colloque « Remodeling and Dysfunction of Neural Circuits » par l'Institut du Fer à Moulin.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Ecole des Neurosciences de Paris pour l'organisation du colloque « Remodeling and Dysfunction of Neural Circuits » par l'Institut du Fer à Moulin ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'Ecole des Neurosciences de Paris pour l'organisation du colloque « Remodeling and Dysfunction of Neural Circuits » par l'Institut du Fer à Moulin.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011.